

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUBE

SAINT ANDRE LES VERGERS (10)

VILLE DE SAINT-ANDRE-LES-VERGERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 7 JUILLET à 19 H 00

Nombre de Conseillers Municipaux.....33
Nombre de Conseillers en exercice.....33
Nombre de Conseillers présents.....28

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Municipal est dûment convoqué le **MARDI 07 JUILLET à 19h00**, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Mme LEDOUBLE Catherine, Maire. La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux le 1^{er} juillet 2026, affichée au tableau des affichages officiels le 1^{er} juillet 2026 et publiée dans la presse locale.

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, Mme LEROY Marie-Pierre, M. PERRARD Didier, Mme BERLOT Catherine, M. MAITROT André, Maires-Adjointes, MM. BALLAND Alain, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, MONT-DESFONTAINES Nathalie, RICCARDI Véronique, MM. GOJJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mme QUINTART Sylvie, M. WARNESSON Bruno, Mmes DEMIR Selda, JOSSO Gorete, MM. CHEHADE Hicham, GROSJEAN Sébastien, Mmes DENIS Angélique, PAGLIA Olympe, MM. VANARET Florian, LEFEVRE Vincent, BALLANFAT Florent, Mme GARET Sylvie et M. THURAT Benoît formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :

M. LIMA Emmanuel	mandataire	Mme LEDOUBLE Catherine
Mme EDESA Stéphanie	mandataire	M. PERRARD Didier
Mme KUROWSKI Myriam	mandataire	Mme LEROY Marie-Pierre
Mme OLLIER Graziella	mandataire	M. VANARET Florian

Était absente

Mme GALLERY Alice

Secrétaire de séance : Mme Olympe PAGLIA

XXXX

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/059***

Exercice 2026– Budget supplémentaire

Rapporteur : Mme Catherine LEDOUBLE

Le Budget supplémentaire est une décision modificative dont l'objectif est de reprendre les résultats de l'exercice précédent. Compte tenu des élections municipales 2026, le budget a été voté au mois février et les résultats antérieurs n'étaient pas encore connus. Le vote du CFU au mois de juin a constaté les résultats 2025 qui peuvent dorénavant être repris.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2026 est donc destiné à intégrer les résultats de l'exercice 2025 et à ajuster les crédits préalablement votés au budget primitif.

Les dotations budgétaires complémentaires se répartissent en trois catégories :

- Les mouvements comptables équilibrés en dépenses et en recettes qui n'ont pas d'incidence budgétaire.
- L'intégration des résultats de l'exercice 2025.
- Les propositions nouvelles que je vous propose d'examiner dans le détail.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Globalement, il vous est proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026 de **1 662 553.91 €** se décomposant comme suit :

Au niveau du personnel, 250 000 € de crédits sont inscrits pour prendre en compte la hausse du SMIC au 1^{er} juin ainsi que de nombreux remplacements en crèche, dans les écoles et de pouvoir envisager les recrutements validés par le conseil municipal.

Afin de relancer le marché des denrées alimentaires, le choix a été fait de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour disposer de compétences spécifiques avec un complément de 13 000€ sur les crédits prévus au BP.

Le coût des denrées alimentaires augmente chaque année. Les achats de plus en plus importants de produits en circuits courts et bio induisent une estimation de la hausse de ce poste de 10 000€.

Le solde des paiements de la construction de la crèche d'Echenilly conduit à un ajustement du coût de l'assurance dommage-ouvrage : + 5 000€

Les travaux de l'école Maitrot nécessitent des ajustements en dépenses de fonctionnement avec :

- | | |
|---|-----------|
| - La réduction du coût de location des bâtiments modulaires : | - 8 000 € |
| - Un complément pour l'assurance dommage ouvrage : | + 4 300 € |
| - Des frais de déménagement des salles de classes : | + 8 250 € |

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/059***

Suite aux modifications des règlements de fonctionnement de nos structures (crèches, restauration scolaire, accueil périscolaire, centres de loisirs, club ados), une prestation de communication pour la mise en forme des documents de 1 000€ est prévue.

Le budget formation doit être revu de +12 000€

On notera également un ajustement de crédits relatifs aux petits travaux d'entretien et de réparation :

- De matériels :	+ 6 000 €
- Sur les bâtiments communaux :	
• Salle des fêtes :	+ 23 000 €
• Mairie	+ 5 000 €
• Maison des sociétés :	+ 8 800 €
• EGP :	+ 4 500 €
• Centre techniques des Perrières :	+ 6 000 €
- Fournitures :	+ 7 650 €
- Contrats de maintenance	+ 17 900 €
- Prestations divers services	+ 7 650 €

Des fichiers scolaires et des dictionnaires seront fournis aux CP/CE des écoles élémentaires Maitrot et Renoir : + 3 050 €

Suite aux incertitudes géopolitiques, une enveloppe de 45 000 € est inscrite pour faire face à d'éventuelles hausses des coûts de l'énergie.

Une enveloppe de 10 000 € complète à d'éventuels petits travaux de voirie un montant l'enveloppe du BP

Le virement à la section d'investissement est augmenté de 1 222 450 €

RECETTES :

Il y a lieu d'inscrire en recettes nouvelles dans le budget supplémentaire une somme de **1 662 553.91 €**.

Il s'agit principalement de l'inscription du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 soit 1 452 653.91€

Il s'agit ensuite du réajustement de certaines recettes suite aux notifications définitives :

- fiscalité :	+ 15 000 €
- dotation globale de fonctionnement :	+ 14 000 €
- dotation de solidarité urbaine :	+ 68 800 €
- dotation nationale de péréquation :	- 16 500 €
- allocations compensatrices :	- 59 000 €
- FDPTP :	- 10 000 €
- taxes / les infrastructures de transport longue distance :	+ 3 300 €
- Subvention Etat pour les compétences transférées à la commune en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant :	+ 24 300 €
- Prestation de Service Unique CAF :	+ 170 000 €

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/059***

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES :

En investissement, les recettes réelles (hors opérations d'ordre) sont revues de **+1 927 083.16 €**.

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 325 733.16€

Le virement de la section de fonctionnement est augmenté de 1 222 450 €.

Il convient également d'ajuster les recettes liées :

- au FCTVA :	+ 29 200 €
- vente d'une estrade :	+20 000 €
- subvention ANS pour l'éclairage au stade d'Echenilly :	- 8 200 €
- subvention du département pour l'éclairage au stade d'Echenilly :	- 2 000 €
- subvention AESN pour les travaux de la rue de la Croix Blanche :	+ 290 300 €
- subvention DETR pour les travaux de la rue de la Croix Blanche	+ 40 000 €
- subvention climaxion pour Maitrot :	+ 9 600 €

DEPENSES :

Ces recettes permettent de financer des opérations nouvelles et de compléter des travaux engagés pour un montant de **1 601 350 €** tels que :

- La rénovation de l'école Maitrot :	+864 600 €
- Les travaux de la rue de la Croix Blanche :	+ 196 000 €
- Les travaux de la crèche d'Echenilly :	+ 28 850 €
- Les études pour le réaménagement de la crèche Centre-Ville :	+ 28 900 €
- Des remplacements de rideaux à la maison des sociétés :	+ 5 000 €
- L'aménagement des locaux des STM (VMC, Velux) :	+ 11 800 €
- L'installation d'un interphone à la mairie :	+ 10 000 €
- De la vidéoprotection (caméras, stockage) :	+46 200 €
- Des travaux pour le déploiement de la téléphonie IP :	+ 19 500 €
- Des provisions pour l'achat de terrains :	+ 50 000 €
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation des parkings :	+13 650 €
- Des remplacements d'éclairage public par du Led :	+ 10 000 €
- Du mobilier et du matériel pour les services (tables langer, bureaux, ...) :	+ 142 300 €
- Du mobilier pour les écoles (tables langer, estades poubelles, ...)	+ 21 800 €
- Du matériel informatique :	+ 25 000 €

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/059***

- Des travaux dans les écoles :	
o Rideaux maternelle Maitrot :	+ 4 050 €
o Pose de film solaire élémentaire Montier La Celle :	+ 8 000 €
o Installation de ventilateurs de plafond :	+ 15 000 €
- Des travaux sur les bâtiments communaux :	
o à la maison des sociétés (portes, ...)	+19 700 €
o A la bibliothèque :	+ 3 000 €
o A l'EGP (parquet, stores) :	+4 900 €
o Centre de loisirs :	+ 700 €
o Création d'un vestiaire femmes au CTM :	+ 18 200 €
- Une étude pour le pont Paul Bert :	+ 2 900 €
- Des plantations d'arbres :	+ 5 000 €
- La pose de stores dans le local situé à Maugout :	+ 3 500 €
- L'installation d'une table de ping-pong à Maugout :	+ 2 800 €
- Des équipements techniques :	
o A la cuisine centrale :	+ 11 000 €
o Dans les crèches :	+ 7 400 €
o A l'EMAL :	+ 4 000 €
o A l'EGP :	+ 5 000 €
o Au centre de loisirs :	+ 1 100 €
o Pour la police municipale :	+ 1 000 €
o Pour l'informatique :	+ 25 000 €
o La logistique :	+ 7 000€
Des ajustements sont également prévus pour :	
- Eclairage Plaine de jeu au stade d'Echenilly :	- 11 500 €
- Interphone MLC :	- 10 000 €

Ces dépenses d'investissement reprennent également le déficit antérieur de la section d'investissement pour **388 646.14 €**

Compte tenu des restes à réaliser 2025 en dépenses et en recettes pour respectivement 2 244 806.79 € et 2 307 719.77 €, ce budget supplémentaire s'équilibre à hauteur de **5 897 356.84 €**

La Commission Economie locale - Finances vous propose d'adopter, sous forme de budget supplémentaire, l'ensemble de ces propositions venant compléter, en dépenses et en recettes, les crédits votés au Budget Primitif de l'exercice 2026. Le détail complet de ces dotations est repris dans le document technique joint au présent rapport.

Séance du 7 juillet 2026

***Délibération du Conseil Municipal
de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
- N° 2026/059***

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et écouté les interventions de M. Florent BALLANFAT, M. Vincent LEFEVRE et Mme Catherine LEDOUBLE par :

26 voix pour
3 voix contre (MM. BALLANFAT, THURAT et Mme GARET)
3 abstentions (M. LEFEVRE, M. VANRET + pouvoir Mme OLLIER)

- **ADOpte le rapport présenté.**

Pour Extrait conforme,

La secrétaire de séance
Mme Olympe PAGLIA



Catherine LEDOUBLE

· Signé par Catherine LEDOUBLE (COMMUNE
DE SAINT ANDRE-LES-VERGERS),
la Maire
le 10/07/2026 à 08:45:53
· Ref:11376071-17174967-1-D